

Inscrire chaque espace public dans le temps

Concevoir l'espace public en pensant à sa gestion et à son évolution dans le temps.
Gérer et entretenir d'une façon toute différente les espaces et les jardins publics, selon leur fonction de représentation, patrimoniale ou de détente.
(Voir également la partie relative à la gestion différenciée de la fiche «comment préserver la biodiversité?»).

Intégrer les éléments techniques

Afin d'éviter les gênes à la circulation lors des interventions sur les réseaux, créer des galeries techniques ou un réseau souterrain sur le tracé des chemins, des allées perméables ou des contre-allées.
Regrouper les éléments techniques nécessaires (transformateurs, conteneurs, compteurs...), soigner leur intégration en faisant appel à des savoir-faire locaux (maçonnerie, habillage végétal ou en bois, ...).

Gérer les eaux pluviales

Ne pas utiliser systématiquement un enrobé, qui ne favorise pas la lisibilité des différents espaces publics et pose des problèmes de gestion des eaux pluviales. Préférer des revêtements perméables sur les espaces pas ou peu fréquentés par les voitures.
Concevoir des bassins de rétention en larges fossés ou noues en symbiose avec le quartier (parcours d'eau ou de rivières sèches, succession de bassins, ...).

Choisir judicieusement le mobilier urbain

Le mobilier urbain permet d'identifier le quartier.
Différencier l'éclairage urbain fonctionnel d'un éclairage d'ambiance (réduction de la pollution lumineuse), l'adapter à chaque usage et quartier.



Partageons la rue,

L'espace public devient un signal et un espace d'animation. Il favorise les relations, le commerce et les rencontres; dans certains secteurs très denses, l'absence de signalisation rend l'espace public à l'usage de tous - piétons, cyclistes, automobilistes- en permettant un déplacement à vitesse réduite pour tout mode de déplacement. Le "code de la rue" est différent du "code de la route".

Souvent en ville, la signalisation et l'information sont noyées dans un dédale de panneaux. Les couloirs spécifiques entraînent de la part des usagers une appropriation qui engendre fréquemment une insécurité (ex. traversée). La mise en oeuvre de plateaux partagés (vitesse 10-20) rend l'espace public plus convivial et plus lisible, sans pollution visuelle générée par le foisonnement des panneaux de signalisation routière.



signalisation d'une zone de rencontre

Pour aller plus loin

Plaquette « Le lotissement, pour un projet urbain de qualité », C.A.U.E. du Morbihan, 2005

COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS ?



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan

Les espaces non bâtis ont un rôle primordial dans le tissu urbain, et particulièrement dans les opérations où une certaine densité de l'habitat est recherchée. Ils correspondent à la fois à des espaces publics (place, cour, rue, ...), et à des espaces paysagers (parc, jardin, ...), qui, par leur localisation et leur aménagement, peuvent avoir des usages variés.



Aujourd'hui ces espaces publics ont perdu leur vocation initiale. Aménagés sans réelle vision d'ensemble, ils sont le plus souvent dédiés à l'automobile, au détriment :

- de la qualité du cadre de vie : des places transformées en parkings, des rues aménagées prioritairement pour les véhicules, des giratoires faisant obstacle à la circulation des piétons...
- de la sécurité : la place prépondérante de la voiture génère souvent des conflits entre usagers et diminue l'accessibilité de ces espaces à tous.

Les espaces paysagers (jardins, parcs...) sont souvent peu présents dans les bourgs et notamment dans les nouveaux quartiers d'habitat. Créés au coup par coup, sans cohérence d'ensemble, ils s'apparentent à des espaces résiduels, morcelés, sans réelle vocation et lien entre eux.

S'engager vers un urbanisme durable, c'est retrouver des espaces publics de qualité qui puissent jouer pleinement leur rôle :

- en créant de réels lieux de rencontre, des espaces – et notamment des rues - partagés entre les différents usagers, contribuant à la vie collective et à la convivialité,
- en concevant des espaces de détente qui participent à la vie et à la mise en valeur du quartier et du paysage urbain, notamment pour accompagner la densité bâtie,
- en organisant un maillage d'espaces de proximité au sein de l'ensemble de l'agglomération et des nouveaux quartiers,
- en affirmant leur vocation (détente dans un jardin, rencontre et activité commerciale sur une placette, loisirs sur une aire de jeux, ...).



Objectifs

- Conduire une réflexion approfondie à l'échelle de la commune pour relier et hiérarchiser l'ensemble des espaces publics, y compris dans les nouveaux quartiers.
- Mener des actions de requalification des espaces publics existants.
- Développer un réseau d'espaces de proximité dans les nouveaux quartiers.
- Proposer des aménagements adaptés aux besoins de la population, respectueux de l'identité des lieux, de l'environnement et économes (investissement, entretien).

Dans le PLU ?

Dans le rapport de présentation

- Analyser la morphologie du bourg : typologie du tissu urbain, localisation et caractéristiques des espaces publics (places, cours, ...), des espaces paysagers (parcs, jardins, ...), du réseau viaire (rues, venelles, chemins, ...) - quels sont les usages ? les aménagements sont-ils adaptés ?
- Analyser les déplacements (différents modes, flux de circulation, stationnement, ...).

Dans le PADD

- Conforter et développer le maillage viaire, en intégrant les extensions urbaines.
- Créer un maillage de voies hiérarchisées et prenant en compte les différents modes de déplacement (auto, piéton, cycle).
- Développer le réseau d'espaces publics et d'espaces paysagers à travers le bourg, avec des vocations variées : espace de proximité, à l'échelle du quartier, du bourg.
- Assurer une meilleure répartition des usages sur l'espace public (libérer de l'espace pour les piétons, rationaliser et mutualiser l'offre de stationnement).
- Préférer les aménagements plus respectueux de l'environnement (traitement de sol perméable, choix des plantations, ...).

Dans les orientations d'aménagement par secteur

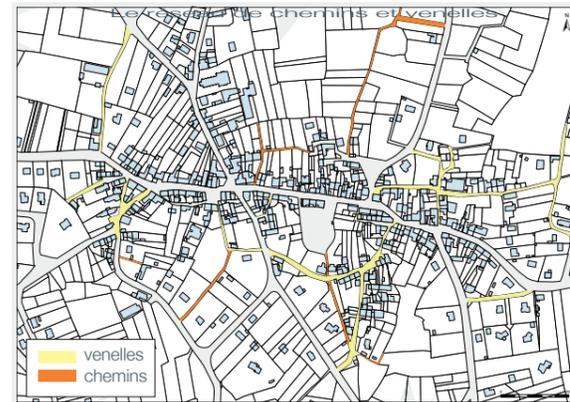
- Définir des principes de desserte, intégrant les différents modes de déplacement.
- Définir des principes de création d'espace public ou paysager (localisation, vocation, traitement souhaité, structuration par le bâti, alignement, volumétrie, éléments végétaux à conforter).

Dans le règlement écrit et graphique

- Supprimer les règles imposant des largeurs de chaussées surdimensionnées, les espaces de giration au bout des impasses.
- Permettre les implantations de constructions en limite d'espace public ou en léger retrait (différent du recul de 5m) pour structurer l'espace public.

Dans les annexes

- Recommandations de gestion des espaces publics.
- Recommandations sur les choix de végétaux (massif, écran, arbre en alignement ou isolé).



Orientations d'aménagement sur une zone AU



Aménagement de centre-bourg - commune de CADEN



Dans le projet opérationnel ?

La réalisation d'un nouveau quartier doit passer par une réflexion importante sur la conception des espaces publics : localisation, vocation, aménagement et traitement de la transition entre le domaine public et privé.

ORGANISER UN MAILLAGE D'ESPACES PUBLICS

En hiérarchisant les voies

Assurer la continuité des espaces publics en définissant des profils de voies selon une hiérarchie (boulevard, avenue, rue / transit, desserte, accès).

En pensant aux déplacements doux

Intégrer les circulations douces (piétons, cyclistes...) à la réflexion sur un maillage d'espaces publics à l'échelle communale.

Pour des cheminements doux utiles et confortables...

- un trottoir doit avoir une largeur minimale de 1,50 m sans obstacle,
- les chemins et venelles aux rives plantées requièrent 3 à 4 m de largeur,
- les contre-allées, les cours en surlargeurs sont des lieux de mixité (automobiles, piétons) publics ou privés.

En permettant une mutualisation des espaces

Créer des espaces publics aux usages multiples (stationnement, détente, jeux), qui contribuent à la convivialité tout en économisant le foncier.

En dessinant un maillage végétal

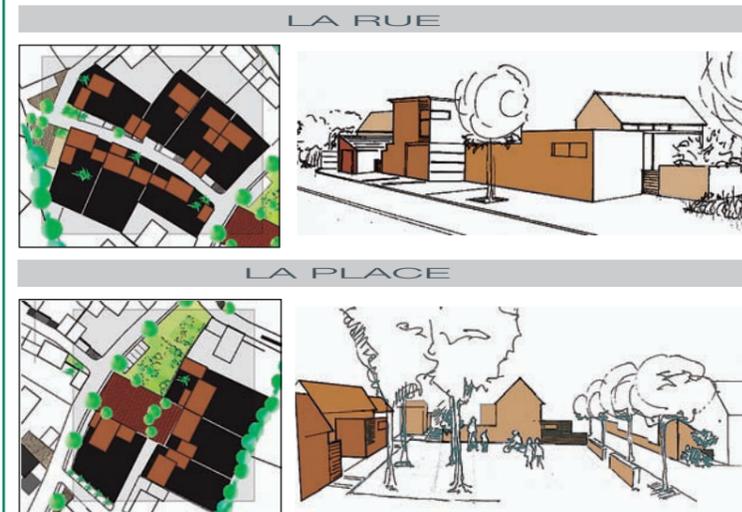
Définir une trame verte, succession d'espaces libres, de jardins, de squares reliés entre eux par les alignements d'arbres accompagnant les chemins, les rues, les avenues, ...

Favoriser la plantation d'arbres sur tige qui présentent de nombreux avantages (alignement, signal, peu d'emprise au sol, volume aérien, peu d'entretien, ombrage), en prévoyant leur développement dans le temps.

ORGANISER LA TRANSITION ENTRE DOMAINE PUBLIC ET DOMAINE PRIVÉ

Par l'implantation du bâti

Réfléchir à une implantation judicieuse du bâtiment principal et des annexes sur la parcelle. En limite de propriété, le bâti permet de préserver l'intimité des jardins et de structurer l'espace public (créer une rue, une place, ...).



Par le traitement des limites

Composer en front de rue le dialogue entre domaine public et domaine privé, en veillant à préserver une continuité harmonieuse des limites (façades, mur, muret, talus, haie, grillage, ...).

Interpréter un savoir-faire local pour composer les limites de propriétés (muret de pierres sèches, plesses, palls, latte ou lisse de châtaignier, écran végétal, haie), et pour dessiner les portails et les barrières d'accès.

L'article L.441-1 à 3 du code de l'urbanisme prévoit que l'édification d'une clôture peut faire l'objet de prescriptions concernant sa nature, sa hauteur ou son aspect extérieur, et ce pour des motifs d'urbanisme et d'environnement. Ces prescriptions peuvent être détaillées dans le Plan Local d'Urbanisme ou dans un règlement particulier si la commune a instauré une ZPPAUP.